

Programme Brigitte Sauzay Échange scolaire individuel de moyenne durée

*Informations générales et préparation à l'échange
à l'attention des participants français*

Le programme Brigitte Sauzay permet à chaque participant de mieux appréhender le système scolaire, la vie familiale, la culture, la vie quotidienne des Allemands ainsi que de faire une expérience interculturelle. Il donne la possibilité d'améliorer de façon significative ses connaissances de la langue allemande et d'enrichir en général sa personnalité.

L'accueil du correspondant est également une expérience passionnante. Il faut lui faire découvrir votre famille, vos amis, votre établissement... Cette partie de l'échange contribue d'une nouvelle manière à prendre conscience de l'enjeu de sa propre culture et des habitudes liées à votre environnement.

Bulletin officiel – 2014-2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79837

> Les principes fondamentaux

Réciprocité

Le programme Brigitte Sauzay a pour condition fondamentale l'échange **récioproque et consécutif** des participants (chacun séjournant dans le pays partenaire **avec** son correspondant).

Participants

Le programme s'adresse aux élèves de classe de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{de} ou 1^{ère} apprenant l'allemand depuis au moins deux ans. Les participants allemands doivent être scolarisés en 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} ou 11^{ème} classe.

Les élèves doivent avoir un niveau d'allemand qui leur permette de s'orienter et de communiquer avec la famille et à l'école.

Durée de séjour et de scolarité

Le programme Brigitte Sauzay permet à des élèves ayant leur lieu de résidence régulier en France de séjourner **trois mois minimum dans le pays partenaire (soit une durée minimale de 84 jours)**. Pour les participants fréquentant la classe de 4^{ème} au moment de leur séjour dans le pays partenaire, l'échange peut ne durer que deux mois (soit 56 jours minimum).

Dans les deux cas de figure, la scolarité dans l'école partenaire doit durer au moins 6 semaines.

Durant cette période, les élèves sont hébergés dans la famille de l'élève partenaire et fréquentent le même établissement que celui-ci.

La durée minimale de l'échange doit être respectée aussi bien pour le séjour du participant français en Allemagne que pour celui de son correspondant en France. Les échanges à cheval sur deux années scolaires peuvent induire un écart dans la durée minimale de séjour ! Le choix des dates de l'échange étant du ressort du participant en concertation avec son établissement scolaire, il peut être judicieux d'organiser l'échange complet pendant une année scolaire.



La participation à ce programme est une démarche privée dont la responsabilité et l'organisation relèvent entièrement des parents et de l'élève.

Les services académiques et l'OFAJ ne peuvent être tenus pour responsables du bon déroulement de l'échange.

> Préparation et organisation de l'échange

Généralités

La préparation, la réalisation et l'encadrement de l'échange relèvent de la responsabilité des familles et de l'établissement d'origine.

Un travail en commun entre les enseignants responsables (en général le professeur d'allemand en France et le professeur de français en Allemagne), les familles et les élèves concernés ainsi qu'une prise de contact préalable entre l'établissement d'accueil et l'établissement d'origine sont ainsi nécessaires.

Recherche du correspondant

L'OFAJ ne procède pas à l'appariement des élèves intéressés.

La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre par l'élève avec l'aide éventuelle de son établissement. Le professeur d'allemand peut par exemple faire passer la demande de recherche à l'établissement partenaire en Allemagne. Par ailleurs, l'élève peut s'adresser au comité de jumelage de sa ville afin de faciliter sa recherche.

Certaines académies ont mis en place un dispositif d'appariement des correspondants dans le cadre de partenariats avec des *Länder*. Il est donc conseillé de prendre contact avec le service des relations internationales du rectorat pour savoir si un tel dispositif existe dans l'académie concernée.

S'il n'y pas d'appariement scolaire, les élèves peuvent consulter des petites annonces d'élèves allemands à la recherche d'un correspondant français pour faire un échange dans le cadre du programme Brigitte Sauzay sur le site internet de l'OFAJ www.ofaj.org sous la rubrique « annonces » (<http://www.ofaj.org/petites-annonces>).

La recherche peut durer plusieurs semaines ! Il est très important de communiquer régulièrement et de prendre en considération les points suivants avant de confirmer le statut de « correspondant Sauzay » :

- > les intérêts et les goûts des deux élèves
- > les activités pratiquées
- > les conditions pour une bonne prise en charge du jeune hôte dans la famille d'accueil
- > les besoins des élèves et en particulier des problèmes médicaux éventuels

Organisation

Lorsqu'un élève partenaire a été trouvé, l'organisation plus précise l'échange peut commencer.

Il est souhaitable que l'élève et les parents rentrent le plus rapidement possible en contact avec le correspondant et sa famille pour régler les différentes questions pratiques :

> durée et dates du séjour - **Les établissements concernés doivent être tenus au courant et impliqués dans le choix des dates de séjour.**

- > la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant.
- > les centres d'intérêts et la manière de vivre des partenaires, sont-ils compatibles ? (sport, télé, etc.),
- > Quelles seront les conditions d'accueil du partenaire pendant les trois mois ? (par ex. : une chambre seule ou partagée, un bureau, etc.)
- > Y'a-t'il des particularités auxquelles les partenaires doivent être préparés ? (par ex. : habitudes alimentaires, fumeur/non fumeur, traitement médical, religion, etc.)
- > Est-ce que l'élève a bien connaissance du rythme de vie scolaire allemand et de la place du temps libre ?

Cet échange individuel n'étant pas juridiquement un programme scolaire, il est nécessaire d'avoir une assurance (maladie, accident, responsabilité civile) pour la durée du séjour en Allemagne.

Le dossier « [familles-écoles](#) » peut ensuite être rempli et transmis à la famille et à l'établissement d'accueil avant l'arrivée du participant.

Ce dossier est téléchargeable sur le site internet du programme Brigitte Sauzay <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>.

La famille d'accueil est responsable du jeune Allemand. Il est important pour le jeune hôte de se sentir le plus rapidement possible chez lui dans la famille d'accueil ainsi que dans le cercle d'amis de son correspondant. Dès les premiers jours, il devrait prendre connaissance de la ville, des alentours, des transports en communs, des structures culturelles, etc. Il serait souhaitable d'organiser des balades familiales ou d'autres activités pour qu'il connaisse les environs et les curiosités de la région.

> Informations pour l'école

Préparation de l'échange

L'école et les enseignants responsables devront d'une part préparer les élèves à l'échange et d'autre part s'occuper de l'élève allemand pendant son séjour en France et l'aider dans ses débuts à l'école. Concernant l'encadrement des élèves allemands, l'établissement français d'accueil est amené à désigner un enseignant vers lequel les élèves allemands pourront se tourner durant la durée du séjour. Cet enseignant est chargé de la bonne intégration des élèves dans l'établissement.

Afin d'améliorer l'adaptation au fonctionnement de la vie d'établissement, au travail scolaire ainsi qu'à la famille d'accueil il est vivement conseillé d'informer les parents et les futurs participants sur les **différences culturelles et interculturelles** existantes et sur le fonctionnement du **système scolaire**. Une réunion avec les élèves et les parents peut être organisée afin de donner toutes les informations utiles quant au séjour en Allemagne et de répondre à d'éventuelles questions.

Accueil des élèves partenaires

Il est important que les élèves ne restent pas « passifs » pendant les cours mais que les enseignants les fassent participer activement dans la mesure du possible par des exposés, des devoirs à la maison, par des questions et par une évaluation individuelle.

Il est souhaitable que les enseignants responsables se mettent d'accord sur un emploi du temps approprié pour l'élève. On y indiquera dans quelles classes et dans quelles matières l'élève participera. A priori, il accompagne l'élève partenaire.

L'accueil lors du premier jour dans l'école revêt une importance particulière pour le participant à l'échange. Beaucoup d'entre eux regrettent de ne pas avoir été accueillis « officiellement » par le chef d'établissement. L'élève doit être ce même jour présenté au professeur référent. Il revient à l'élève partenaire de présenter son correspondant à ses camarades de classe.

- > À la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport de l'école qui évalue son travail scolaire et son intégration dans l'école ainsi qu'une attestation de scolarité.
- > En général, le séjour de moyenne durée d'un élève allemand s'avère être un enrichissement considérable pour la vie scolaire de tous les participants.

> Financement

Les frais de séjour de l'élève sont pris en charge par la famille d'accueil, sur la base de la réciprocité. Il est important que les familles s'accordent entre elles avant l'échange sur la gestion des dépenses afférentes au séjour de l'élève (carte de transport, frais de cantine, excursions, argent de poche, etc.)

L'OFAJ peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une subvention pour les frais de transport selon la grille figurant dans ses directives (taux de 1,5 à 2). Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/directives>

L'élève remplira, avant son départ et avec l'aide de son établissement d'origine, le formulaire de demande de subvention de l'OFAJ, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>. Cette demande devra être signée par le chef d'établissement qui l'adressera à l'OFAJ par l'intermédiaire de la DAREIC au moins un mois avant le départ de l'élève.

La subvention ne peut être accordée que si les **conditions suivantes** sont remplies :

- > l'échange revêt un caractère effectif de **réciprocité**
- > la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est : d'une durée minimale de **3 mois consécutifs** (soit 84 jours **dont 6 semaines au moins de scolarité**); uniquement les élèves qui lors de leur séjour dans le pays partenaire sont en 4^e (8. Klasse) peuvent réduire la durée à 2 mois.
- > la durée minimale selon le niveau de classe doit être respectée par les deux côtés même si les deux séjours ne sont pas d'une durée égale.
- > la demande de subvention, complète et signée par le chef d'établissement, doit être arrivée à l'OFAJ par l'intermédiaire de la DAREIC au moins un mois avant le départ de l'élève (date de réception à l'OFAJ faisant foi).

Le versement de la subvention a lieu après le retour de l'élève et après l'envoi dans un délai d'un mois des justificatifs suivants :

- > un rapport (2 pages minimum en français ou en allemand : description de leurs expériences, leurs attentes mais aussi de leurs difficultés)
- > une copie de l'attestation de scolarité délivrée par l'école allemande.

à l'OFAJ, Bureau de Berlin à l'adresse suivante :

Deutsch-Französisches Jugendwerk
Programme Brigitte Sauzay
Molkenmarkt 1
10179 Berlin

Allemagne



Contact à l'OFAJ :

Emmanuelle Bru

bru@dfjw.org

01 40 78 18 18

ou

00 49/ (0) 30 288 757 13